

Paris, le 14 avril 2020

**Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations
relatives à l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2020**

Avertissement : Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions prises par le gouvernement pour essayer de freiner la propagation du virus, le Conseil d'administration d'EDF a décidé de tenir l'Assemblée générale des actionnaires d'EDF à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Les actionnaires sont invités à se rendre sur le site internet de la Société pour consulter les documents relatifs à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires se tiendra à huis clos au siège social de la Société (au 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris), le jeudi 7 mai 2020 à 10 heures, et sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.edf.fr/ag-audio ou accessible par téléphone.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 31 du 11 mars 2020. L'ordre du jour complété ainsi que le texte définitif des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée figurent dans l'avis de convocation qui a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 44 du 10 avril 2020.

Les modalités de participation et de vote à distance à cette assemblée figurent dans ces avis ainsi que sur le site de la Société.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront mis en ligne sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.edf.fr/ag